



InfOSTAGIAIRES

La lettre d'info du secteur Entrée dans le métier du SNES Créteil

édito

Le mai le joli mai

Le printemps a installé ses parfums entêtants et bourgeonnent dans la société les mouvements sociaux opposés catégoriquement à la casse des droits sociaux, aux méthodes autoritaires et à la réformite sans dialogue social du gouvernement.

Le 22 mars a été l'occasion de voir la convergence des luttes dans la fonction publique contre la baisse des moyens matériels pour l'exercice de nos professions et contre la vente à la découpe du service public.

La FSU a œuvré à l'unité syndicale pour poursuivre la lutte dans la fonction publique afin de permettre une prise de conscience des sacrifices réalisés par les agents depuis de trop nombreuses années : dégradation des conditions de travail, glaciation du point d'indice, hausse de la CSG non compensée dans la FP qui vient étrangler les traitements, retour du jour du carence... La FSU s'investit également dans les mobilisations interprofessionnelles, par exemple contre les « lois travail » visant à en finir avec le code du travail. Il nous faudra par exemple nous mobiliser très prochainement pour défendre le système de retraites par répartition que le gouvernement menace déjà de remplacer.

Ce gouvernement s'attelle à la tâche pour favoriser « ceux qui réussissent » : fin de l'impôt sur la fortune, *flat tax* sur les revenus du capital, *exit tax* pour favoriser le départ des plus aisés vers les paradis fiscaux. « *En même temps* », il dilapide le service public du rail et le statut des cheminot-es, régionalise l'ONISEP, dissout les CIO dans les services des régions et prépare la suppression des statuts de la fonction publique.

Le SNES-FSU est mobilisé aux côtés des collègues en lutte face aux attaques portées contre les PSY-EN, contre la réforme du lycée et du baccalauréat.

Face aux attaques du gouvernement contre la Fonction Publique, face à la suppression de 120 000 postes de fonctionnaires, face aux menaces sur les garanties statutaires, face à l'augmentation massive du nombre de contractuel-les, il faut un front syndical uni.

La FSU l'a obtenu ! Toutes les organisations syndicales appellent à la grève et à la manifestation le 22 mai ! Fêtons les 50 ans de mai 68 comme il se doit et obtenons, par l'action collective, de nouveaux droits salariaux et sociaux !



Une question ? contactez-nous !

à l'adresse mail stagiaires@creteil.snes.edu
ou au 06 95 47 01 40

p.2 : Prof ou CPE néo-titulaire :
préparer l'année prochaine

p.3 : grève dans la fonction
publique le 22 mai

p.3-4 : Tout savoir sur la
titularisation



Retrouvez-nous sur Facebook :
[Stagiaires Snes Créteil](https://www.facebook.com/StagiairesSnesCreteil)

Sur twitter : @SnesFsuCreteil

PROF ou CPE néo-titulaire : préparer l'année prochaine

ARRIVER DANS SON NOUVEL ETABLISSEMENT

Les résultats des affectations à l'intra, pour Créteil, seront disponibles à partir de mi-juin. Si vous êtes affecté-e sur poste fixe, vous pourrez émettre des préférences quant aux classes que vous souhaitez et à vos préférences d'emploi du temps. Contactez au plus vite l'établissement que vous avez obtenu afin de formuler vos vœux, faire connaissance avec vos futur-es collègues et savoir quelles classes vous aurez. Il est parfois possible, avec l'accord de votre chef-e d'établissement actuel-le, d'assister exceptionnellement aux réunions de préparation de la rentrée prochaine dans votre nouvel établissement. Et dès la rentrée, il faudra vérifier vos ventilations de service (VS) qui correspondent au nombre d'heures hebdomadaires correspondant à vos classes.

L'ACTION SOCIALE, LES AIDES

- La prime d'entrée dans le métier :

Elle est versée automatiquement à tou-te-s les collègues n'ayant pas exercé auparavant de fonction d'enseignement, d'éducation ou d'orientation pendant une durée supérieure ou égale à 3 mois.

Son montant est de 1500€, dont le versement se fait en deux fois 750€ (en novembre et février)

- La prime spéciale d'installation :

(si tu ne l'as pas déjà demandée en tant que stagiaire)

D'un montant de 2055€ brut, cette prime se demande auprès de son secrétariat de direction. Il sera nécessaire de fournir l'arrêté de titularisation (si vous arrivez d'une autre académie) pour en bénéficier. (ce document arrive parfois fin août voire en septembre).

Attention ! Cette prime est malheureusement réservée aux collègues dont l'indice (INM brut) est inférieur à 388 (les agrégé-es en sont donc malheureusement exclu-es).

ET SI J'OBTIENS UN POSTE DE TITULAIRE SUR ZONE DE REMPLACEMENT (TZR) ?

Le 15 juin, tu connaîtras ton affectation sur poste fixe ou sur Zone de Remplacement (ZR). Il faudra alors faire des préférences de manière tardive, par mail, à ta DPE. N'hésite pas à nous contacter à tzr@creteil.snes.edu pour connaître et faire valoir tes droits. (déplacements, affectations sur plusieurs établissements, indemnités, etc...). La majorité des affectations sur ZR se fera lors du groupe de travail du 11 au 13 juillet. N'hésitez pas à contacter les commissaires paritaires du SNES-FSU.

SE DEFENDRE, S'ORGANISER ET S'IMPLIQUER DANS SON ETABLISSEMENT ET SON METIER

Dans la plupart des établissements, un-e référent-e SNES-FSU, le ou la « S1 », organise l'activité syndicale. Les enjeux, à l'échelle d'un établissement peuvent être nombreux (projets « pédagogiques » imposés, organisation des enseignements, répartition des moyens, représentation au conseil d'administration...). Pour échanger et se former avec des collègues d'autres établissements, le SNES organise un stage « agir, militer dans son établissement » dès début octobre. N'hésitez pas à vous y inscrire !

Par ailleurs, tous les collègues bénéficient d'un droit à la formation syndicale. Vous avez droit à 12 journées maximum dans l'année à ce titre. Les stages proposés par le SNES-FSU sont nombreux et très divers : droits des fonctionnaires, statut de la fonction publique, inégalités scolaires. Ces formations peuvent être l'occasion de continuer la réflexion sur son métier et son statut, alors que presque tout dispositif de formation a été supprimé pour les néo-titulaires.

- Les prestations sociales :

Des prestations pour le logement et l'installation des personnels, la garde et les vacances des enfants existent. Elles sont prises en charge par l'Education nationale ou la fonction publique en général.

La FSU et ses syndicats nationaux, en vous informant et en participant aux instances d'action sociale (CAAS, SRIAS...), se battent pour développer les prestations, augmenter les montants, les Quotients Familiaux et indices de référence.

Pour bénéficier de ces prestations adressez-vous à la division de l'accompagnement médical, social et professionnel du rectorat - DAMESOP 2 : 01.57.02.68.75 ou ce.damesop@ac-creteil.fr ou aller sur le site du Rectorat de Créteil : <http://www.ac-creteil.fr/pid32948/l-action-sociale.html> pour obtenir un formulaire de demande.

Face aux attaques sans précédent du gouvernement : suppression programmée de 120 000 postes, dégradation des conditions d'exercice de nos métiers à travers la remise en cause des commissions paritaires et la disparition programmée des CHSCT, généralisation de la contractualisation et projet de rémunération au mérite... l'intersyndicale de la Fonction publique, dans laquelle la FSU a tenu une large part, appelle l'ensemble des personnels de la Fonction publique de l'État, de la Fonction publique Hospitalière et de la Fonction publique Territoriale, à faire grève et à manifester le mardi 22 mai 2018.

C'est l'ensemble de notre statut qui est attaqué dans le cadre prévu par le programme d'action publique 2022. Il est donc impératif de s'inscrire dès maintenant dans la lutte et l'action !

Les actions prévues :

- 10h : rassemblement des PsyEN pour protester contre la suppression des CIO
- De 10 à 12h : Le secteur collège du SNES-FSU Créteil a choisi la date de la grève du 22 pour organiser le matin un conseil syndical à Paris, dans les locaux du SNES national au 46 avenue d'Ivry Paris 13^e.
- A 10h30 devant la DSDEN 93 : 8, rue Claude Bernard 93 000 Bobigny pour la défense de l'enseignement adapté (UPE2A, NSA, ULIS, classes et dispositifs relais) . Une demande d'audience intersyndicale a été déposée.
- A 14h : manifestation au départ de République en direction de Nation, via Bastille.

RESULTATS DES ELECTIONS A L'ESPE

Les élections partielles au conseil de l'ESPé pour les "usager-es" (étudiant-es en M1, M2 et DU de l'Espé de Créteil) ont eu lieu le mercredi 31 janvier dernier. Malgré des conditions d'organisation particulièrement désastreuses cette année, la FSU sort largement majoritaire de ces élections avec plus de 42% des voix et 1 élu. La deuxième organisation, FO, obtient 26% des voix et 1 élu. Nous remercions tou-te-s les stagiaires et étudiant-e-s qui ont apporté leur confiance à notre liste.

Les élu.es de la FSU sont :

- Pauline Batot, titulaire (professeure des écoles stagiaire dans le 93)
- Michael Morera, suppléant (professeur de lettres stagiaire dans le 94)

TOUT SAVOIR SUR LA TITULARISATION

Calendrier des opérations

- Inspection des stagiaires (facultative, vous ne serez pas tou-te-s inspecté-e-s) : à compter de début mars et jusqu'à mi-mai
- Rapports définitifs des tuteurs-trices et des chefs d'établissements remis à l'inspection : fin mai
- Entretiens avec le jury pour les stagiaires dont la non-titularisation est évoquée : semaine du 18 juin (envoi des convocations 10 jours avant)
- Affichage des listes de titularisation : l'affichage des listes de titularisation est réalisé après signature des PV par la rectrice (début juillet en général)

Statistiques de juin 2016

Titularisé-e-s	87,40 %
En renouvellement	5,49 %
Licencié-e-s après une première année	0,75 %
Licencié-e-s après une deuxième année	0,75 %
En prolongation	5,60 %

Si vous êtes certifié-e-s ou CPE :

Vous êtes évalué-e sur la base de 3 avis : celui du chef d'établissement, celui de l'ESPE et celui de l'inspecteur (qui contient l'avis du tuteur). Si au moins l'un de ces trois avis est défavorable à la titularisation, vous serez convoqué-e par le jury qui décidera en dernière instance s'il vous titularise, s'il vous place en renouvellement ou s'il vous licencie (ce dernier cas est heureusement très rare)

Dès que vous recevez la convocation devant le jury, vous pouvez accéder à l'ensemble de votre dossier et donc des différents avis. Cela vous permettra de préparer l'entretien : pendant une quinzaine de minutes devant le jury composé de 5 à 8 personnes (inspecteurs-trices, formateurs-trices, chef-fe-s d'établissement) vous ferez le bilan de votre année de stage avec honnêteté mais en montrant en quoi vos pratiques ont évolué positivement au cours de l'année, de façon à ce que le jury se décide à vous titulariser.

IMPORTANT : si vous êtes convoqué-e par le jury, contactez-nous afin que nous puissions vous recevoir et vous aider à préparer cet entretien, comme nous le faisons chaque année à cette période. Au téléphone au 06.95.47.01.40 ou par mail à : stagiaires@creteil.snes.edu

Si vous êtes agrégé-e :

Comme pour les certifié-e-s, il y a trois avis (chef-fe, inspecteur-trice, ESPE) mais c'est un-e inspecteur-trice et non un jury qui évalue seul-e l'année de stage. Cet avis est alors soumis à une Commission Paritaire (dans laquelle siègent pour moitié des élu-e-s du personnel, dont une majorité d'élu-e-s SNES-Fsu) puis la décision est prise par la rectrice en tenant compte de cet avis.

Si vous êtes agrégé-e et que vous pensez que vous ne serez pas titularisé-e, contactez les élu-es SNES en Commission Paritaire afin de défendre votre dossier : stagiaires@creteil.snes.edu



Mariane Maung, stagiaire en 2015-2016 et militante au Snés Créteil nous livre son témoignage sur la titularisation.

Bonjour, peux-tu te présenter rapidement ?

MM : Hello, je suis professeure d'anglais en poste au Collège Anatole France de Drancy depuis bientôt 2 ans.

Comment s'est passée ton année de stage ?

MM : Mon année de stage a commencé sans tuteur mais elle s'est très bien passée puisque j'ai été plutôt débrouillarde !

Qu'est-ce qui a fait que tu t'es retrouvée à passer devant le jury ?

MM : L'heure d'inspection ne s'est pas bien déroulée, j'ai voulu trop en faire et je me suis retrouvée face à une classe muette... Le comble pour un cours de langue vivante. J'ai aussi perdu mes moyens face à l'inspectrice lors de l'entretien qui a suivi l'observation.

Comment s'est passé ton entretien avec le jury ?

MM : Avec du recul, je peux dire que l'entretien s'est bien passé. Je me suis défendue et ne me suis pas laissée abattre sous la pression.

Comment t'étais-tu préparée à l'entretien ?

MM : Un camarade du SNES m'a rassurée et préparée à l'entretien. Nous avons analysé les différents rapports et mis en lumière autant les points négatifs que positifs. J'étais chargée à bloc, merci à lui !

Quel conseil donnerais-tu aux stagiaires qui seront dans ton cas ?

MM : Ne lâchez rien, défendez-vous et montrez ce dont vous êtes capables tout étant professionnels. Et puis surtout, syndiquez-vous ! Le SNES a vraiment été d'une aide précieuse pendant mon année de stage et même après.